

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	3
Présents	26	Absent non représenté :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 22 avril à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 22 avril 2014, après convocation légale reçue le 14 avril 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Monsieur Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Annie GARNERO (Pouvoir donné à M. Michel MUS)
M. Claude PARENTI (Pouvoir donné à M. Christian GROS)
M. Lucien STANZIONE (Pouvoir donné à M. Alain BRES)

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD
Mme Sabine CHAUVET

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur Christian GROS, Président, informe l'assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N°15 du 11/03/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 42 m² avec Monsieur Thierry JERABEK, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « THIERRY SERVICES » sise 350 Chemin du Pérussier, 84170 MONTEUX (travaux de finition du bâtiment). Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2014 et s'achevant au plus tard le 31 mars 2016. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 126.00 € HT (3.00 € HT le m²) soit 151.20 € TTC.

N°16 du 11/03/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 60

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

m² à la SARL « ECO-HOME 84 CONSTRUCTION », dont le siège est situé à Monteux (84170), 243 Avenue Cugnot, ZAC Les Escampades (stockage de fournitures et matériels destinés à la construction de maisons individuelles). **Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2014 et s'achevant au plus tard le 31 mars 2016. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 182.66 € HT soit 219.19 € TTC.

N°17 du 26/03/2014 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ 60 m² à l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée « PRO-POSE+ », représentée par son gérant Monsieur Philippe BERNARD, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 124 Avenue Cugnot (plomberie, installation et entretien de gouttières et systèmes d'évacuation des eaux). **Le présent contrat de location est un bail de courte durée de 24 mois**, prenant effet à compter du 1^{er} avril 2014 et s'achevant au plus tard le 31 mars 2016. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 90.00 € HT (1.50 € HT le m²) soit 108.00 € TTC.

N°18 du 01/04/2014 : Signature d'une convention de réservation de vingt logements locatifs sociaux avec la SA d'HLM Vaucluse Logement - Résidence l'Hibiscus-Quartier d'habitation Jules Fabre à Monteux - 84170

N°19 du 02/04/2014 : Droit de préemption urbain de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » concernant le bien sis section D1012-1015, lieu dit « Les Mourgues », 14 allée des Pécheurs – 84 170 Monteux pour un montant de 233 000 €.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian GROS, Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président

